

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE - (N° 1935)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE10

présenté par
Mme Givernet

ARTICLE UNIQUE

Après le mot "sociales", rédiger comme suit la fin de l'alinéa 45 :

"des accords envisagés sur l'artisanat, secteur fondamental des petites et moyennes entreprises, à travers une étude d'impact sectorielle".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.